



Mardi 19 juin 2001

Communiqué de presse

PROJET DE LOI SUR L'EAU :
Le GIPT demande que soient pris en compte
les efforts menés ainsi que les réalités techniques et économiques
de la production de pommes de terre valorisées

Alors que le projet de Loi sur l'eau doit être adopté dans quelques jours en Conseil des Ministres, le Groupement Interprofessionnel pour la valorisation de la Pomme de Terre (GIPT) réaffirme sa position sur cette réforme. Pour que ce projet de Loi constitue un pas supplémentaire vers une gestion responsable et respectueuse de l'environnement de cette ressource vitale, le GIPT demande aux pouvoirs publics qu'ils prennent en compte l'expérience et les réalités techniques et économiques des acteurs de terrain.

Trois principes fondamentaux à toute réforme de la gestion de l'eau

Le GIPT rappelle son attachement à trois principes fondamentaux pour l'évolution de la réglementation sur l'eau :

- **Transparence** avec l'indispensable maintien de l'affectation du produit des redevances à l'Eau,
- **Responsabilisation** avec l'indispensable adoption d'une fiscalité encourageant les efforts entrepris pour la protection de la ressource et de sa qualité,
- **Démocratisation et concertation** avec l'indispensable renforcement de la participation des acteurs concernés par la police de l'Eau.

Prendre en compte les efforts entrepris depuis une dizaine d'années

Le GIPT souhaite que soient pris en compte les efforts entrepris pour préserver l'environnement et optimiser l'utilisation d'eau pour la culture des pommes de terre. Il rappelle que plusieurs types d'actions ont été engagés depuis plusieurs années par la filière des pommes de terre de transformation, en vue de limiter les consommations d'eau :

- Au sein du cahier des charges transformation : la gestion de l'eau et des intrants sont notamment pris en compte à plusieurs niveaux : parcelle (analyse chimique de la parcelle au moins tous les 5 ans), phytosanitaire, fertilisation (reliquat azoté, raisonner la fertilisation), irrigation (bilan hydrique, raisonner l'irrigation),
- Financement de travaux de recherche menés par l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages / Institut Technique de la Pomme de Terre concernant la micro-irrigation, la fertigation (apport d'éléments nutritifs par l'eau) ainsi que l'irrigation raisonnée.

A ces mesures s'ajoutent les efforts menés par les industriels qui ont permis de limiter de 10 à 20 % la consommation d'eau par tonne de pommes de terre utilisée (1 à 2 m³ selon les types de production) au cours des dix dernières années. Les données chiffrées de trois usines très importantes traduisent l'évolution à la baisse de la consommation d'eau des industries de transformation en France Ainsi, entre 1992 et 1999, la consommation de pomme de terre en tonnes a augmenté de + 26 %, alors que la consommation d'eau n'a pas augmenté ; ce qui correspond à une **réduction d'usage de - 20 %**.

Prendre en compte la réalité de la culture de la pomme de terre

Il ne faut pas oublier que l'irrigation est fondamentale pour la culture de la pomme de terre. Un manque d'eau à certains stades de la production, notamment lors de la tubérisation, nuit gravement au rendement et surtout à la qualité du produit. Dans certains cas, la pomme de terre ne peut pas se passer d'irrigation sauf à remettre en cause sa qualité.

Il en est de même pour le calcul de la redevance de pollution : le GIPT entend ici rappeler les exigences en éléments nutritifs d'une plante telle que la pomme de terre. Les besoins sont particulièrement importants en potassium et à un degré moindre en azote ; ils sont modérés en acide phosphorique. Les pratiques en matière d'irrigation et de produits azotés ne peuvent donc pas être réduites au-dessous d'un certain seuil.

Or, le projet de Loi, tel qu'il est prévu actuellement, impliquerait au minimum le doublement des charges pour les industriels et les agriculteurs du secteur (selon les zones et le type de gestion collective ou non).

Les engagements du GIPT

Afin de poursuivre l'amélioration de la protection et la gestion de l'eau, le GIPT s'engage pour l'avenir à :

- **Poursuivre les actions déjà engagées**, en incitant les producteurs et les industriels de la filière des pommes de terre valorisées à améliorer en permanence les outils et procédures utilisés pour la gestion et la préservation de la qualité de l'eau ;
- **Informers les acteurs de la filière**, en développant une politique de communication et de sensibilisation active et permanente ;
- **S'impliquer dans les démarches de concertation** qui seraient développées sur ces questions tant au niveau national qu'au niveau local ;
- **Lancer une réflexion sur l'évaluation** des investissements effectués et des progrès réalisés dans ce domaine par les acteurs de la filière des pommes de terre valorisées.

L'objectif serait de faire en sorte que les démarches de qualification – voire de certification - qui sont menées par les entreprises et les exploitations agricoles, soient davantage relayées et permettent le développement d'échanges d'expérience et de savoir-faire entre les acteurs de la filière.

A l'heure où les pouvoirs publics engagent une réforme sur l'eau, Benoît HORNECKER, président du GIPT, souligne que : « *Ayant l'expérience d'une gestion responsable de l'eau, le GIPT sera très vigilant quant à la teneur du projet de Loi. L'avenir de la filière française des pommes de terre valorisées en dépend. Certaines décisions, notamment en matière d'irrigation et de redevance de pollution, si elles ne sont pas élaborées en concertation avec les acteurs de terrain, risquent de porter préjudice non seulement à l'équilibre économique de ce secteur, mais également à la qualité des produits.* »

Le GIPT en bref

Le Groupement Interprofessionnel pour la valorisation de la Pomme de Terre (GIPT) est l'organisation représentative de la filière des pommes de terre valorisées par l'agriculture et l'industrie (féculerie et industrie alimentaire).

- 4500 producteurs de pommes de terre de transformation (2000 pour la féculerie et 2500 pour la transformation destinée à l'alimentation humaine),
- 60 000 hectares cultivés,
- 23 usines,
- 3 600 emplois industriels directs, 4000 salariés agricoles,
- 2,6 millions de tonnes de pommes de terre produites en 2000,
- 762 millions € (soit 5 Milliards de Francs) de chiffre d'affaires global en 2000 .

Contact presse : Sylvianne Villaudière : 01 44 56 09 56
e-mail : gipt@voila.fr